



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire du conseil du 8 novembre 2022, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement no.525 portant sur des modifications au règlement no.513 portant sur la démolition d'immeubles

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AURA LIEU LE JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022 À COMPTER DE 19H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 121, RANG CYR À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité au <https://www.st-cypriendenapierville.com/fr/municipalite/reglements-municipaux/>

- Modification de l'article no.3.1 du règlement no.513 portant sur la démolition d'immeubles.
- Modification à l'annexe du règlement no.513 de façon à retirer l'ensemble des propriétés comportant la mention "99-Bâtiment non retenu aux fins de l'inventaire"

Les dispositions du présent projet de règlement touchent à l'ensemble du territoire de la municipalité, mais ne contiennent aucune disposition sujette à une approbation référendaire.

Donné à St-Cyprien-de-Napierville, le 28 novembre 2022

James L. Lacroix
Directeur général
& greffier-trésorier